

**Les dépenses électorales des partis et des candidats francophones
à l'occasion des élections fédérales du 10 juin 2007**

Jean-Benoit Pilet

CEVIPOL



Introduction

La loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales détermine à la fois pour les partis et les candidats quelles dépenses électorales peuvent être engagées au cours de la campagne mais aussi quelle peut être l'origine des montants investis. Elle stipule en outre l'obligation pour les partis et les candidats de remettre au greffe du tribunal de première instance du chef-lieu de la circonscription une déclaration précise des dépenses électorales, soit :

- Liège pour la circonscription de Liège à la Chambre des représentants
- Mons pour la circonscription du Hainaut à la Chambre des représentants
- Nivelles pour la circonscription du Brabant wallon à la Chambre des représentants
- Arlon pour la circonscription du Luxembourg à la Chambre des représentants
- Bruxelles pour la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvoorde à la Chambre des représentants
- Namur pour la circonscription de Namur à la Chambre des représentants et pour le collège français au Sénat

Ces déclarations donnent lieu à la publication d'un rapport par le greffier du tribunal de première instance. De plus, chaque électeur a le droit de venir consulter les déclarations de dépenses durant 15 jours à partir du 75^e jour après le scrutin.

Profitant de ces dispositions légales, le Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'Université Libre de Bruxelles et le *Centrum voor politicologie* de la *Katholieke Universiteit Leuven* ont récolté les informations essentielles quant aux dépenses des candidats et des partis à l'occasion du dernier scrutin fédéral du 10 juin 2007 pour toutes les formations ayant obtenu au moins un siège, soit : le cartel CD&V-NVA, le MR, le Vlaams Belang, l'Open VLD, le PS, le cartel SP.a-Spirit, le CDH, Ecolo, la Lijst Dedecker, Groen ! et le FN. Un travail similaire avait été réalisé précédemment par le *Centrum voor politicologie* de la *Katholieke Universiteit Leuven* pour les partis flamands uniquement lors des élections fédérales de 2003 des scrutins régionaux et européen de 2004¹.

Au total, cela représente 1672 candidats, 990 pour les partis flamands et 682 pour les francophones. Parmi ceux-ci, nos chercheurs ont dénombré du côté francophone 126 candidats n'ayant pas rempli leur obligation légale en ne déposant aucune déclaration de dépenses électorales. Il s'agit essentiellement de candidats du Front national, formation au sein de laquelle seuls 24 candidats sur 145 ont déposé une déclaration de dépenses électorales. S'y ajoutent trois candidats du PS, un du CDH et un du MR. A l'exception des candidats du FN, ces chiffres sont exceptionnellement bas puisque 0,9% de tous les candidats des quatre principaux partis francophones ont rendu leur déclaration de dépenses. En comparaison, en 2003, les recherches du *Centrum voor politicologie* de la *Katholieke Universiteit Leuven* avaient révélé que 4,1% des candidats n'avaient pas déposé au greffe du tribunal de première instance ce même document.

¹ Maddens, Bart, Noppe, Jo et Wauters, Bram, *De uitgaven voor de federale verkiezingen van 18 mei 2003*, Afdeling Politologie, KU Leuven.

Maddens, Bart, Wauters, Bram et Noppe, Jo, *De uitgaven voor de regionale en Europese verkiezingen van 13 juni 2004*, Afdeling Politologie, KU Leuven.

Dans cette note, seules les dépenses électorales des partis et candidats francophones seront présentées.

I. Les dépenses des partis et des candidats le 10 juin 2007

La loi fixe à un million d'euros le maximum pouvant être dépensé par les partis au cours de la campagne. A la lecture du tableau 1, il apparaît que les trois partis francophones traditionnels tentent de s'approcher au plus près de ce plafond. Le MR, le PS et le CDH ont dépensé plus de 950 000 euros pour la propagande de campagne du parti. Les écarts entre eux sont minimes avec un peu plus de dépenses du Centre démocrate humaniste (987 913,17€) suivi du Parti socialiste (962 310, 78€) et du Mouvement réformateur (957 767, 53).

Ecolo pour sa part a dépensé nettement moins et déclare un montant total pour la propagande du parti s'approchant des deux tiers du maximum fixé par la loi (632 707,34€). Cette relative parcimonie financière des verts francophones peut s'expliquer à la fois par les mauvais résultats d'Ecolo en 2003 qui ont diminué drastiquement son financement public et par la volonté du parti depuis sa naissance de limiter plus que d'autres les frais de publicité et de propagande.

Enfin, le Front national est le parti francophone ayant le moins dépensé avec 424 271,34€. Ce moindre investissement est lié à la plus faible dotation publique reçue par le FN puisque celle-ci est fonction du nombre de voix obtenues par chaque parti au scrutin précédent. S'y ajoute la mauvaise organisation chronique de l'extrême droite francophone.

Tableau 1 : Dépenses totales des partis et des candidats, dépenses moyennes par vote

| | Dépenses du parti | Dépenses des candidats | Total | Dépenses moyennes par vote |
|--------------|---------------------|------------------------|---------------------|----------------------------|
| MR | 957 767,53 | 1 540 568,93 | 2 498 336,46 | 1,51 |
| PS | 962 310,78 | 1 474 424,20 | 2 436 734,98 | 1,74 |
| CDH | 987 913,17 | 948 351,97 | 1 936 265,14 | 2,44 |
| Ecolo | 632 707,51 | 5 446,06 | 638 153,57 | 0,88 |
| FN | 424 271,34 | 61 069,27 | 485 340,61 | 1,72 |
| Total | 3 964 970,33 | 4 029 860,43 | 7 994 830,76 | 1,65 |

En plus des dépenses engagées par le parti pour la campagne collective, il faut tenir compte des montants investis individuellement par les candidats. Ceux-ci sont plafonnés à 5000€ pour les candidats effectifs à la Chambre des représentants et à 2500€ pour les suppléants. Pour le Sénat, les plafonds sont respectivement de 10 000€ et 5000€. Au-delà de cette règle générale, les candidats placés en haut de la liste à concurrence du nombre de mandats obtenus par la liste dans la circonscription au scrutin précédent peuvent dépasser le plafond. Ils ont le droit de dépenser un maximum de 8700€ majorés de 0,035€ par électeur inscrit dans la circonscription lors de l'élection précédente. Il en va de même pour un autre candidat désigné librement par la liste et ce quelle que soit sa place. Les listes n'ayant pas d'élus sortants peuvent aussi désigner un candidat autorisé à dépasser le plafond.

Quant aux dépenses des candidats, contrairement à celles des partis, des différences notables apparaissent. D'un côté, le PS et le MR sont les formations au sein desquelles les candidats

ont investi le plus d'argent pour leur propagande de campagne. Les deux formations enregistrent des totaux de dépenses individuelles aux alentours du million et demi d'euros. Vient ensuite le CDH où les candidats ont dépensé un peu moins d'un million d'euros (948 351,97€). La différence entre les centristes d'un côté et les socialistes et libéraux de l'autre est logique. Elle est la conséquence des performances de ces trois formations aux élections fédérales de 2003. Le MR et le PS avaient fait de meilleurs scores à cette occasion et avaient donc plus d'élus sortants que le CDH. Dès lors, le nombre de candidats socialistes et libéraux pouvant dépasser le plafond de 5000€ à la Chambre des représentants et de 10 000€ au Sénat était nettement plus important qu'au CDH. Naturellement, cela se retrouve dans les montants dépensés par les candidats pour la campagne fédérale de 2007.

Les cas d'Ecolo et du FN sont en revanche différents, au-delà du nombre de candidats pouvant dépasser le plafond légal de dépenses électorales. Les verts francophones d'abord continuent de fonctionner avec des règles internes très strictes limitant au maximum les campagnes individuelles. Sur 145 candidats au total, pas moins de 140 ont mentionné dans leur déclaration de dépenses électorales n'avoir fait aucune dépense individuelle. En conséquence, les candidats Ecolo n'ont dépensé au total qu'un peu plus de 5000€.

Enfin, les candidats du Front national ont aussi déclaré peu de dépenses électorales puisque le montant total enregistré est de 61 069,27€. Toutefois, ici la prudence s'impose puisque pour rappel la grande majorité des candidats du parti d'extrême droite (121 sur 145) n'ont remis aucune déclaration de dépenses électorales.

En additionnant les dépenses électorales des partis et des candidats, le tableau 1 permet de dresser un portrait plus précis des montants réellement engagés dans cette campagne de 2007 pour le renouvellement de la Chambre des représentants et du Sénat. Il est possible de distinguer trois groupes de partis. Le premier, composé du MR et du PS, est celui des formations dépensant beaucoup, près de deux millions et demi d'euros. A l'opposé, Ecolo et le Front national dépensent peu, entre 500 000 et 700 000 euros. Entre les deux se situe le CDH avec un peu moins de deux millions de dépenses électorales.

De façon intéressante, lorsque ces montants investis sont mis en rapport avec le nombre de votes recueillis par ces cinq formations à la Chambre et au Sénat, des différences notables apparaissent. Le parti le plus efficace à ce niveau est incontestablement Ecolo. Les verts francophones ont dépensé en moyenne 0,88€ par vote. Leur volonté de ne pas investir en campagnes individuelles ne les a donc pas pénalisés en 2007. A l'inverse, le CDH est le parti pour lequel les dépenses électorales ont été les moins rentables avec en moyenne 2,44€ investis pour chaque électeur convaincu. Les trois autres formations sont plus proches de la moyenne de 1,65€ par vote, légèrement au-dessus pour le PS (1,74€) et le FN (1,72€), légèrement en dessous pour le MR (1,51€).

Au tableau suivant (tableau 2), les montants investis effectivement par chacun des partis francophones représentés au Parlement fédéral sont comparés avec les montants que ceux-ci pouvaient légalement investir au maximum. Ces derniers sont calculés en additionnant le maximum d'un million d'euros de dépenses de parti avec le total théorique des dépenses individuelles si tous les candidats avaient atteint leur plafond de dépenses. Pour rappel, celui-ci est de 5000€ pour les candidats effectifs à la Chambre des représentants et de 2500€ pour les suppléants. Pour le Sénat, les plafonds sont respectivement de 10 000€ et 5000€. S'y ajoutent les candidats pouvant dépasser ce plafond et dépenser 8700€ majorés de 0,035€ par électeur inscrit dans la circonscription.

Tableau 2 : Rapport entre dépenses réelles et dépenses maximales légales

| | Dépenses théoriques | Dépenses réelles | Dépenses réelles/dépenses théoriques |
|--------------|---------------------|------------------|--------------------------------------|
| MR | 2 732 634 | 2 498 336,46 | 91,43% |
| PS | 2 914 258 | 2 436 734,98 | 83,61% |
| CDH | 2 226 458 | 1 936 265,14 | 86,97% |
| Ecolo | 2 041 342 | 638 153,57 | 31,26% |
| FN | 1 949 730 | 485 340,61 | 24,89% |
| Total | 11 864 422 | 7 994 830,76 | 67,38% |

Sur la base de cette comparaison entre les dépenses théoriques maximales et les dépenses réelles des partis francophones, il apparaît que le Mouvement réformateur est la formation s'étant le plus approché de sa capacité légale d'investissement. Les libéraux ont dépensé 91,43% de leur maximum théorique. Ils sont suivis d'assez près par le CDH (83,61%) et le PS (83,61%). Enfin, assez logiquement, Ecolo et le FN qui ont moins investi financièrement dans la campagne sont dans un rapport entre dépenses théoriques maximales et dépenses réelles nettement inférieur. Il est de moins d'un tiers pour Ecolo (31,26%) et d'un quart pour le Front national (24,89%). Notons encore que le rapport moyen est de 67,38%, soit assez proche des 68,3% et 69,25% observés en Flandre respectivement en 2003 et 2004².

Pour compléter ce tableau général des dépenses électorales engagées par les partis et les candidats francophones à l'occasion des élections fédérales du 10 juin 2007, le tableau 3 présente les dépenses moyennes par candidat à la Chambre et au Sénat pour les cinq formations du Sud du pays ayant obtenu au moins un élu. Le principal enseignement n'est pas dans les différences entre partis. Celles-ci sont logiquement les mêmes que pour le total des dépenses des candidats présentées dans la troisième colonne du tableau 1.

Tableau 3 : Dépenses moyennes par candidat à la Chambre et au Sénat

| | Chambre des représentants | Sénat |
|--------------|---------------------------|-----------|
| MR | 9 401,69 | 16 790,18 |
| PS | 8 975,45 | 17 530,32 |
| CDH | 5 807,95 | 10 232,92 |
| Ecolo | 45,01 | 0,00 |
| FN | 504,70 | 0,00 |
| Total | 4 946,96 | 8 910,68 |

L'élément principal à retenir est que tendanciellement, pour les trois formations traditionnelles, les dépenses électorales des candidats au Sénat représentent à peu près le double de celles consenties par un candidat à la Chambre. Ceci est à mettre directement en relation avec la loi qui autorise des plafonds de dépenses deux fois plus élevés pour le Sénat, mais aussi avec le plus grand territoire à couvrir pour une campagne sénatoriale. Celle-ci se fait en effet sur l'ensemble du collège électoral français, soit toute la Wallonie et la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

² Maddens, Bart, Noppe, Jo et Wauters, Bram, op. cit.

Enfin, dans le tableau 4, les dix candidats ayant le plus dépensé à l'occasion du dernier renouvellement de la Chambre des représentants et du Sénat sont listés. De façon peu surprenante, ils sont tous issus des trois plus grands partis francophones (MR, PS et CDH) et étaient en lice pour un siège au Sénat dans le grand collège électoral français qui couvre la Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Tableau 4 : Les dix candidats francophones ayant le plus dépensé

| | Nom | Parti | Dépenses totales | Circonscription |
|-----|-------------------|--------------|-------------------------|------------------------|
| 1. | Fournaux Richard | MR | 51 971,28 | Sénat |
| 2. | De Decker Armand | MR | 51 578,59 | Sénat |
| 3. | Delperée Francis | CDH | 51 572,31 | Sénat |
| 4. | Mahoux Philippe | PS | 51 563,01 | Sénat |
| 5. | Michel Louis | MR | 51 310,94 | Sénat |
| 6. | Martou François | PS | 51 019,29 | Sénat |
| 7. | Courard Philippe | PS | 50 185,11 | Sénat |
| 8. | Lizin Anne-Marie | PS | 50 079,79 | Sénat |
| 9. | Courtois Alain | MR | 49 765,00 | Sénat |
| 10. | Vienne Christiane | PS | 49 716,01 | Sénat |

Le candidat francophone à avoir le plus dépensé est Richard Fournaux, suivi de son colistier et leader de sa liste, Armand De Decker. Le trio de tête est complété par Francis Delperée du CDH. Toutefois, les différences entre les dix candidats francophones ayant le plus dépensé sont assez réduites. Tous sont proches du plafond légal autorisé pour les candidats en tête de liste (cf. supra) au Sénat, soit 52 037€ pour le collège électoral français. Enfin, notons que ce top 10 est composé, à l'exception de Francis Delperée, uniquement de candidats du MR et du PS. Il est également composé de mandataires déjà en place à différents niveaux de pouvoir avant les élections de 2007. L'unique exception est l'ancien président du Mouvement ouvrier chrétien, François Martou.

II. L'évolution des dépenses électorales

Les données relatives aux dépenses électorales des partis et des candidats sont disponibles depuis 1991 et la première élection organisée après la promulgation de la loi du 4 juillet 1989 fixant un cadre légal à la propagande électorale. Mobilisant ces informations, les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution de ces dépenses sur les seize dernières années.

Cependant, avant d'entrer dans l'analyse à proprement parler, plusieurs remarques s'imposent quant à la difficulté de mettre en œuvre ces comparaisons dans le temps. En effet, entre 1991 et 2007, diverses modifications des règles électorales ont été actées, entraînant en cascade des variations des dépenses électorales. Premièrement, comme l'indique bien le tableau 5, en 1991, 1995, 1999, 2003, 2004 et 2007, différentes élections ont été organisées en parallèle. En 1991, les renouvellements de la Chambre des représentants et du Sénat étaient combinés avec la désignation des conseillers provinciaux. En 1995, les élections régionales et fédérales ont eu lieu le même jour. En 1999, s'y est ajouté le scrutin européen. En 2003 et 2007, les élections étaient uniquement fédérales. Et en 2004, les scrutins étaient régionaux et européens. Autant de circonstances différentes entraînent des nombres de candidats variables et donc des montants de dépenses électorales différents. S'y ajoute le fait qu'en 1993 les accords de la Saint Michel ont réduit le nombre d'élus à la Chambre des représentants et au Sénat, diminuant de la sorte le nombre de candidats en lice. Une autre évolution à retenir est

l'abaissement à deux reprises du plafond de dépenses électorales pour les partis. En 1993, il est passé de 50 millions FB à 45 millions FB, puis en 1998 de 45 millions FB à 40 millions FB. Avec le passage à l'euro, le plafond a été fixé à 1 million d'euros. Enfin, pour les candidats figurant en tête de liste ou étant désignés comme candidats pouvant dépasser le maximum légal de 5000€, le plafond de dépenses individuelles est fonction du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription lors de l'élection précédente. Ce nombre variant d'une élection à l'autre, le plafond de dépenses pour ces candidats se modifie aussi.

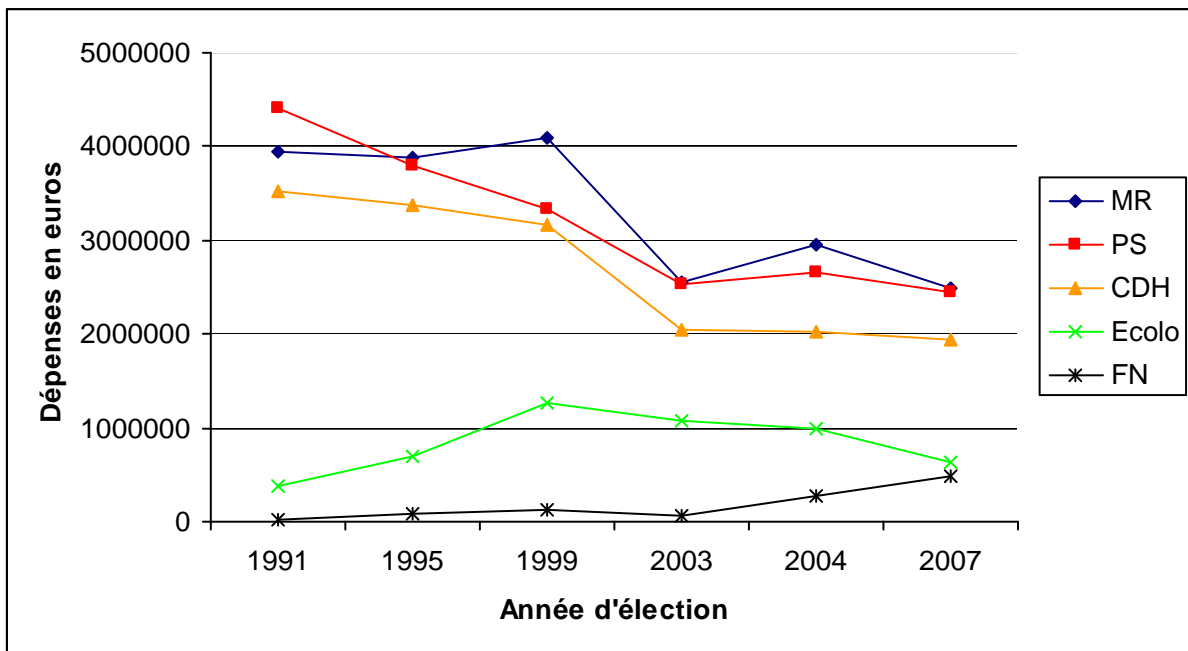
Vu toutes ces variations dans les conditions des élections entre 1991 et 2007, les comparaisons présentées dans les tableaux et graphiques suivants seront à prendre avec prudence et réflexion pour ne pas tirer de conclusions hâtives et abusives.

En l'occurrence, l'évolution des dépenses totales des partis et des candidats entre 1991 et 2007 reflète bien ces modifications dans les circonstances dans lesquelles eurent lieu les différents scrutins (tableau 5 et graphique 1). On note une nette baisse du total des montants engagés entre 1999 et 2003, passant de près de 12 millions d'euros en 1991, 1995 et 1999 à entre 8 et 9 millions pour 2003, 2004 et 2007. L'explication principale est que les élections fédérales et régionales ont été découplées après 1999. Les scrutins qui ont suivis comptaient moins de candidats faisant campagne et donc dépensant en propagande électorale. Ce changement s'est combiné avec le double abaissement du plafond de dépenses pour les partis mentionné plus haut.

Tableau 5 : Evolution des dépenses des candidats et des partis entre 1991 et 2007, en prix actualisés en euros

| | 1991 | 1995 | 1999 | 2003 | 2004 | 2007 |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|------------------|
| | Chambre Sénat Provinces | Chambre Sénat Régions | Chambre Sénat Régions UE | Chambre Sénat | Régions UE | Chambre Sénat |
| MR | 3 937 226,73 | 3 877 207,49 | 4 097 382,09 | 2 545 404,37 | 2 958 162,65 | 2 498 336,46 |
| PS | 4 419 025,28 | 3 798 420,94 | 3 323 107,56 | 2 531 032,77 | 2 663 363,58 | 2 436 734,98 |
| CDH | 3 519 052,24 | 3 373 104,43 | 3 155 704,13 | 2 054 746,01 | 2 027 332,04 | 1 936 265,14 |
| Ecolo | 374 186,77 | 696 116,84 | 1 257 208,62 | 1 083 787,56 | 990 764,85 | 638 153,57 |
| FN | 18 433,65 | 87 370,64 | 116 853,64 | 64 926,38 | 276 952,16 | 485 340,61 |
| Total | 12 267 924,67 | 11 832 220,33 | 11 950 256,03 | 8 279 897,08 | 8 916 575,29 | 7 994 830,76 |

Graphique 1 : Evolution des dépenses des candidats et des partis entre 1991 et 2007



Une conclusion hâtive serait de diagnostiquer une réduction du coût des campagnes. De premier abord, cela se vérifie. Toutefois, pour les partis et les candidats, les montants investis ont de fait augmenté. En effet, en 1999, le total des dépenses était de 11 950 256,03€ pour les renouvellements de la Chambre des représentants, du Sénat, des trois parlements régionaux (Flandre, Wallonie et Bruxelles-Capitale) et de la délégation belge francophone au Parlement européen. A partir de 2003, les élections pour toutes ces assemblées ont été découplées et les dépenses totales pour chaque parti pour leur renouvellement se sont étalées sur 2003 et 2004. La première année, les sommes engagées se sont élevées à 8 279 897,08€ et la seconde à 8 916 575,29€, soit un total de 17 196 472,36€.

Au total, pour chaque parti, les dépenses électorales sont moins importantes par année d'élection mais plus régulières. Au lieu de dépenser une fois 12 millions d'euros, l'on investit deux fois 8 millions d'euros.

Enfin, les situations particulières d'Ecolo et du FN sont à souligner. Contrairement aux trois partis traditionnels, ces deux formations ont plutôt des courbes de dépenses électorales à la hausse entre 1991 et 2007. Pour le Front national, cette évolution est principalement due au fait que le parti d'extrême droite rentre un peu plus de déclarations de dépenses électorales qu'auparavant. Le FN demeure un très mauvais élève en la matière mais une amélioration lente est à noter. Assez logiquement, le nombre de déclarations de dépenses électorales augmentant, le total des sommes enregistrées croît.

Pour Ecolo, la hausse des dépenses, surtout jusqu'en 2003, a une autre origine. Elle est la conséquence des résultats électoraux à la hausse des verts francophones. Le financement public des partis est fonction de leur score électoral. Or, pour Ecolo, la tendance sur les années 1990 est à la hausse. Les moyens du parti vert ont dès lors cru, et ses dépenses ont semble-t-il suivi. En revanche, la lourde défaite de 2003 a réduit le financement public d'Ecolo et cela s'est ressenti dans ses dépenses électorales en 2004 et 2007.

Afin d'affiner la comparaison dans le temps, les tableaux et graphiques suivants distinguent les montants investis par les partis et par les candidats.

En ce qui concerne les dépenses des partis, deux tendances opposées sont à observer (tableau 6 et graphique 2). D'un côté, le MR, le PS et le CDH ont diminué progressivement les sommes qu'ils investissaient. Cette baisse s'est fait parallèlement à la diminution du plafond légal de 50 millions FB à 45 millions FB en 1993, puis de 45 millions FB à 40 millions FB en 1998. Depuis, les montants restent stables, aux alentours du million d'euros légalement autorisés³.

A cette première tendance s'ajoutent les courbes nettement à la hausse d'Ecolo et du FN. Les deux formations ont clairement investi plus d'argent dans leur propagande électorale nationale au cours des seize dernières années. Les explications sont les mêmes que pour les dépenses totales de ces deux formations. Pour le FN, la hausse est due au plus grand nombre de déclarations de dépenses électorales déposées par le parti aux greffes des tribunaux de première instance. S'y ajoute le fait que, depuis 2003, le FN a des élus à la Chambre et au Sénat et bénéficie donc d'un financement public. Chez Ecolo, cette hausse des dépenses du parti est la conséquence des meilleurs scores électoraux des verts et de l'augmentation conséquente de leur financement public, cela jusqu'en 2003. Après 2003, Ecolo a investi moins en propagande électorale suite à ses défaites électorales de 2003 et 2004 et à la perte d'une part de son financement public. Logiquement, on peut s'attendre à une nouvelle hausse des dépenses d'Ecolo en 2009 vu le bon score du parti en 2007 et l'augmentation de son financement public.

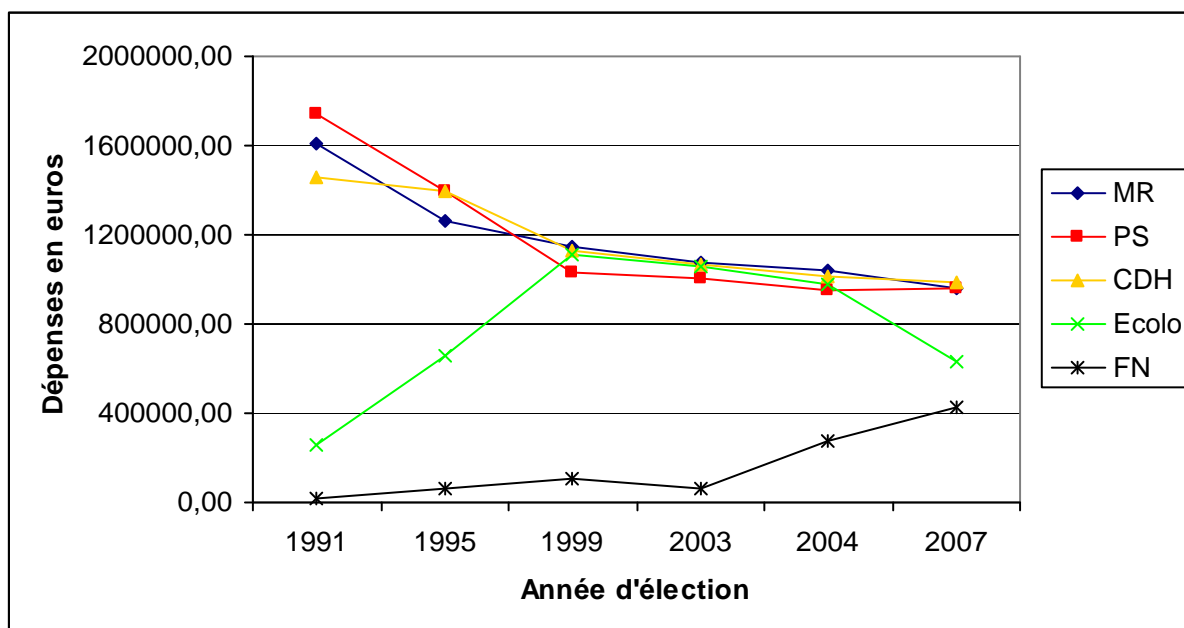
Les deux tendances, à la hausse pour Ecolo et le FN et à la baisse pour les trois partis traditionnels, s'annulent pratiquement. Il en résulte une certaine stabilité du total des dépenses électorales des partis. Sur seize ans, celles-ci n'ont été réduites que d'un million d'euros bien que le plafond légal autorisé ait baissé de 250 000 euros pour chaque parti.

Tableau 6 : Evolution des dépenses des partis entre 1991 et 2007, en prix actualisés en euros

| | 1991 | 1995 | 1999 | 2003 | 2004 | 2007 |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|------------------|
| | Chambre Sénat Provinces | Chambre Sénat Régions | Chambre Sénat Régions UE | Chambre Sénat | Régions UE | Chambre Sénat |
| MR | 1 607 084,57 | 1 259 826,41 | 1 143 993,45 | 1 072 165,01 | 1 038 850,50 | 957 767,53 |
| PS | 1 741 163,04 | 1 392 078,62 | 1 030 559,76 | 1 001 006,40 | 954 038,01 | 962 310,78 |
| CDH | 1 460 813,24 | 1 392 802,25 | 1 125 802,64 | 1 064 019,03 | 1 016 865,01 | 987 913,17 |
| Ecolo | 258 255,57 | 660 692,15 | 1 114 731,96 | 1 053 888,21 | 980 722,65 | 632 707,51 |
| FN | 14 411,00 | 64 682,82 | 107 072,87 | 64 452,63 | 275 397,74 | 424 271,34 |
| Total | 5 081 727,42 | 4 770 082,26 | 4 522 160,68 | 4 255 531,28 | 4 265 873,92 | 3 964 970,33 |

³ Les montants pour 1999, 2003 et 2004 sont légèrement supérieurs à 1 million d'euros car ils ont été actualisés en euros à partir de l'indice des prix à la consommation.

Graphique 2 : Evolution des dépenses des partis entre 1991 et 2007



Enfin, pour l'évolution dans le temps des dépenses totales des candidats, la tendance est elle aussi à la baisse, avec une chute nette entre 1999 et 2003 (tableau 7 et graphique 3). Cette diminution des sommes investies dans la campagne est due principalement au découplage des élections fédérales et régionales après 1999. En 1999, le total des dépenses des candidats groupait les montants engagés par les candidats à la Chambre des représentants, au Sénat, dans les parlements régionaux et pour le Parlement européen. En 2003, ce total ne réunit plus que les dépenses des candidats à la Chambre des représentants et au Sénat. En 2004, il ne vaut que pour les assemblées régionales et le Parlement européen. Dès lors, la diminution des dépenses électorales entre 1999 et 2003 est assez logique. Moins de candidats entraînent moins de dépenses.

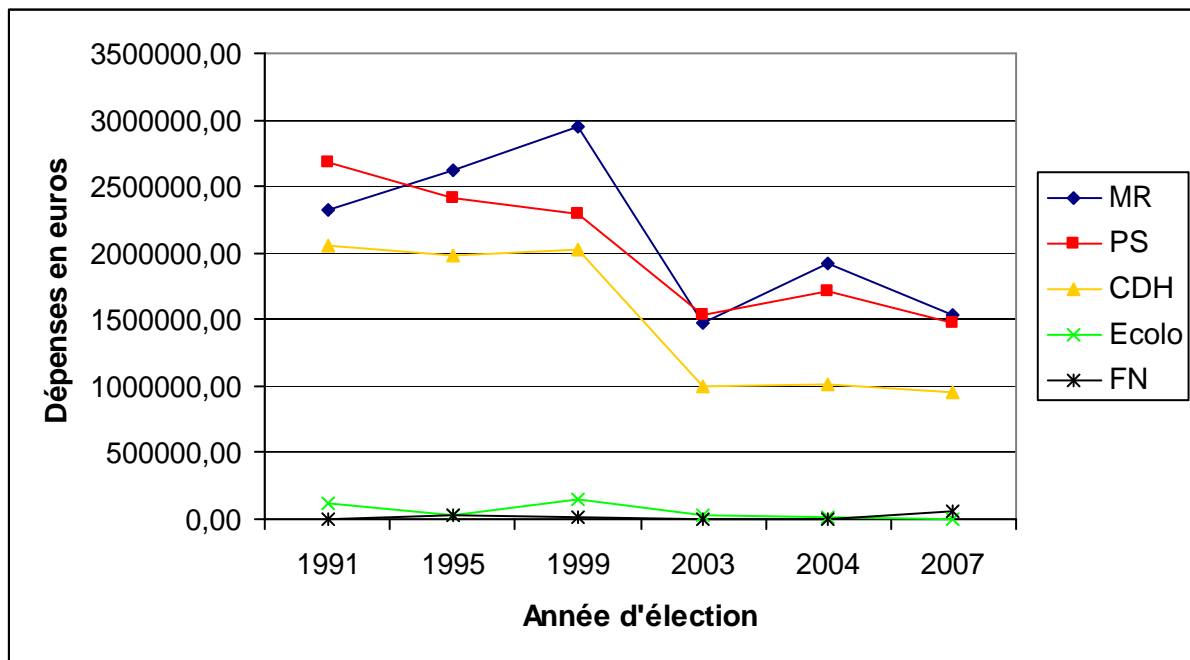
Enfin, le graphique 3 confirme la nette différence entre d'un côté les trois partis traditionnels et de l'autre Ecolo et le FN. Les seconds se singularisent par le très faible montant de dépenses électorales déclarées par leurs candidats. Au FN, il s'agit généralement d'un défaut de déclaration au greffe du tribunal de première instance. Chez les écologistes, c'est la conséquence de la règle propre à ce parti qui réduit au maximum les campagnes individuelles au profit de la propagande du parti. Le respect de cette règle s'est même accru pour les deux dernières élections.

Tableau 7 : Evolution des dépenses des candidats entre 1991 et 2007, en prix actualisés en euros

| | 1991 | 1995 | 1999 | 2003 | 2004 | 2007 |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------|------------------|
| | Chambre Sénat Provinces | Chambre Sénat Régions | Chambre Sénat Régions UE | Chambre Sénat | Régions UE | Chambre Sénat |

| | | | | | | |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| MR | 2 330 142,16 | 2 617 381,08 | 2 953 388,64 | 1 473 239,35 | 1 919 312,15 | 1 540 568,93 |
| PS | 2 677 862,24 | 2 406 342,32 | 2 292 547,80 | 1 530 026,36 | 1 709 325,58 | 1 474 424,20 |
| CDH | 2 058 239,00 | 1 980 302,17 | 2 029 901,49 | 990 726,97 | 1 010 467,02 | 948 351,97 |
| Ecolo | 115 931,20 | 35 424,69 | 142 476,66 | 29 899,35 | 10 042,20 | 5 446,06 |
| FN | 4 022,66 | 22 687,82 | 9 780,76 | 473,75 | 1 554,42 | 61 069,27 |
| Total | 7 186 197,25 | 7 062 138,08 | 7 428 095,35 | 4 024 365,79 | 4 650 701,37 | 4 029 860,43 |

Graphique 3 : Evolution des dépenses des candidats entre 1991 et 2007



III.L'origine des moyens dépensés

Les partis comme les candidats ne doivent pas uniquement déclarer leurs dépenses électorales. Ils ont aussi l'obligation de mentionner l'origine des montants investis pour leur propagande électorale. Pour cela, une distinction est opérée entre les catégories suivantes : l'argent issu (1) du patrimoine propre du parti, (2) venant de dons de personnes physiques, (3) transféré des composantes du parti (centre d'étude, institut de formation des cadres du parti,...), (4) et les montants d'autres origines repris dans une rubrique 'divers'. Ces éléments se trouvent dans les tableaux suivants.

Pour ce qui concerne les partis, il apparaît clairement que la majeure partie des montants engagés ont été puisés dans le patrimoine propre de chaque formation (tableaux 8 et 9). Celui-ci est pour l'essentiel alimenté par le financement public des partis. Pour deux formations, le MR et le FN, il s'agit même de la seule origine des montants investis par le parti dans la campagne. De même, plus de 90% des dépenses électorales du PS et du CDH ont été financées par le patrimoine du parti.

Tableau 8 : Origines des montants des dépenses par les partis lors de la campagne électorale, en chiffres absolus

| | Patrimoine propre | Dons | Composantes du parti | Divers | Total |
|--|-------------------|------|----------------------|--------|-------|
|--|-------------------|------|----------------------|--------|-------|

| | | | | | |
|--------------|---------------------|-----------------|-------------------|------------------|---------------------|
| MR | 957 767,53 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 957 767,53 |
| PS | 958 607,90 | 1 000,00 | 0,00 | 2 702,88 | 962 310,78 |
| CDH | 903 112,02 | 400,00 | 0,00 | 84 401,15 | 987 913,17 |
| Ecolo | 414 796,16 | 1 332,10 | 209 659,27 | 6 919,98 | 632 707,51 |
| FN | 424 271,34 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 424 271,34 |
| Total | 3 658 554,95 | 2 732,10 | 209 659,27 | 94 024,01 | 3 964 970,33 |

Tableau 9 : Origines des montants des dépenses par les partis lors de la campagne électorale, en chiffres relatifs

| | Patrimoine propre | Dons | Composantes du parti | Divers | Total |
|--------------|--------------------------|-------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| MR | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,00 |
| PS | 99,62 | 0,10 | 0,00 | 0,28 | 100,00 |
| CDH | 91,42 | 0,04 | 0,00 | 8,54 | 100,00 |
| Ecolo | 65,56 | 0,21 | 33,14 | 1,09 | 100,00 |
| FN | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,00 |
| Total | 92,27 | 0,07 | 5,29 | 2,37 | 100,00 |

En réalité, seul Ecolo présente une comptabilité quelque peu différente. Chez les verts francophones, près de deux tiers des montants investis dans la campagne (65,56%) sont issus du patrimoine propre du parti tandis que le tiers restant provient de transferts des composantes du parti (centre d'étude, centre de formation du parti,...).

Enfin, il est intéressant de noter que la part des dons par des personnes physiques est réduite quasi à néant, peut-être du fait des fortes restrictions imposées par la loi en la matière. La formation ayant la plus grande part de ses dépenses électorales issues de dons de particuliers est Ecolo avec à peine un peu plus de 1000€, soit 0,21% de son budget total de campagne.

Pour les candidats, à nouveau, une distinction est à opérer entre quatre sources pour les sommes qu'ils investissent dans la campagne : l'argent issu (1) du patrimoine propre du parti, (2) venant de dons de personnes physiques, (3) transféré au candidat par son parti et/ou sa liste, (4) et les montants d'autres origines repris dans une rubrique 'divers'.

Sur cette base, le premier enseignement à tirer des tableaux 10 et 11 est que les dépenses électorales engagées par les candidats ont des origines plus variées.

Les deux sources principales sont l'argent transféré par le parti à ses candidats (72,55% du total et près de 3 millions d'euros) ainsi que le patrimoine propre des candidats (25,46%). En d'autres termes, les sommes dépensées par les candidats le sont avant tout grâce au soutien de leur parti. Néanmoins, être candidat est souvent plus qu'un investissement personnel en temps et en énergie. Avec plus d'un million de dépenses électorales sur fonds propres, se présenter à une élection demande également un investissement financier important pour beaucoup de candidats.

Les dons de particuliers sont eux plus significatifs en faveur des candidats que pour les partis. Au total, ils représentent 76 033,77€. Néanmoins, en part relative, leur intervention dans la campagne demeure restreinte.

Tableau 10 : Origines des montants des dépenses par les candidats lors de la campagne électorale, en chiffres absolus

| | Patrimoine propre | Dons | Composantes du parti | Divers | Total |
|--------------|--------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------|
| MR | 394 023,60 | 52 928,10 | 1 050 959,26 | 1 370,00 | 1 499 280,96 |
| PS | 265 122,88 | 6 070,24 | 1 210 201,17 | 315,00 | 1 481 709,29 |
| CDH | 336 335,32 | 17 034,73 | 596 927,28 | 2 012,11 | 952 309,44 |
| Ecolo | 5 453,77 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 453,77 |
| FN | 18 103,76 | 0,00 | 45 478,57 | 0,00 | 63 582,33 |
| Total | 1 019 039,33 | 76 033,07 | 2 903 566,28 | 3 697,11 | 4 002 335,79 |

Tableau 11 : Origines des montants des dépenses par les candidats lors de la campagne électorale, en chiffres relatifs

| | Patrimoine propre | Dons | Composantes du parti | Divers | Total |
|--------------|--------------------------|-------------|-----------------------------|---------------|---------------|
| MR | 26,28 | 3,53 | 70,10 | 0,09 | 100,00 |
| PS | 17,89 | 0,41 | 81,68 | 0,02 | 100,00 |
| CDH | 35,32 | 1,79 | 62,68 | 0,21 | 100,00 |
| Ecolo | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 100,00 |
| FN | 28,47 | 0,00 | 71,53 | 0,00 | 100,00 |
| Total | 25,46 | 1,90 | 72,55 | 0,09 | 100,00 |

L'analyse parti par parti montre quant à elle des comptabilités de campagne assez proches pour les trois partis traditionnels (MR, PS et CDH). Les candidats de ces formations ont dépensé principalement des montants qui leur avaient été transférés par leur parti et/ou leur liste, et cela dans des proportions allant de plus ou moins 60 à 80%. S'y ajoutent des investissements de campagne sur fonds propres à hauteur de 20 à 30%. Notons qu'au PS, la part des dépenses de campagne dont l'origine est un transfert d'argent du parti est un peu plus importante qu'au MR et au CDH. Le FN est dans des proportions assez semblables mais pour des montants absolus nettement moindres.

En réalité, la seule formation à se singulariser est Ecolo. Pour rappel, les verts francophones ont des règles internes qui limitent très strictement les campagnes individuelles. Logiquement, le parti ne transfère dès lors pas d'argent à ses candidats et ces derniers investissent peu sur fonds propres dans une propagande de campagne.

Au tableau 12, sont présentées les dépenses moyennes des candidats engagées à partir de leur patrimoine propre. En quelque sorte, il s'agit là du coût moyen de se présenter à une élection fédérale. Sur l'ensemble des partis, celui-ci est en moyenne de 1395,71€ pour la Chambre des représentants et de 1478,54€ pour le Sénat. De ces chiffres, deux enseignements principaux sont à dégager. Le premier est qu'il se confirme qu'être candidat n'est, dans la plupart des cas, pas qu'un investissement en temps et en énergie mais aussi un investissement financier élevé. Il y a donc là une source potentielle de discrimination entre candidats ayant les moyens d'investir des sommes importantes dans une campagne électorale et ceux qui n'en seraient pas capables.

Le second enseignement est que les dépenses sur fonds propres ne sont pas tellement plus élevées pour le Sénat que pour la Chambre des représentants. Pour la première des deux assemblées, le collège électoral à couvrir réunit toute la Wallonie et Bruxelles-Hal-Vilvorde tandis que pour la seconde les circonscriptions sont provinciales. Malgré cette différence de territoire à couvrir, il n'y a que 100€ de dépenses moyennes sur fonds propres de plus au Sénat. Autrement dit, le coût supérieur d'une campagne au Sénat est surtout couvert par les

transferts financiers des partis en faveur de leurs candidats plus que par un investissement de ces derniers à partir de leur patrimoine propre.

Tableau 12 : Dépenses moyennes sur fonds propres par candidat

| | Chambre des représentants | Sénat |
|--------------|---------------------------|----------|
| MR | 2 621,52 | 3 419,29 |
| PS | 1 728,96 | 2 329,96 |
| CDH | 2 453,66 | 1 643,42 |
| Ecolo | 45,07 | 0,00 |
| FN | 148,39 | 0,00 |
| Total | 1 395,71 | 1 478,54 |

Au-delà des moyennes tous partis confondus, les situations varient fortement d'une formation à l'autre. Une fois de plus, Ecolo et le FN se singularisent par les faibles investissements sur fonds propres de leurs candidats. Chez les verts, cela reflète une règle intra partisane limitant drastiquement la propagande électorale individuelle et privilégiant les actions communes, au nom du parti. Pour la formation d'extrême droite, cela témoigne plutôt de la présence sur les listes de nombreux candidats venus faire nombre et ne s'investissant que peu dans la campagne. Il s'agit d'un signe de plus de la faible base militante dont dispose le FN.

Pour les trois partis traditionnels, les dépenses moyennes sur fonds propres sont nettement plus significatives. Elles sont légèrement plus importantes au MR, surtout pour la liste réformatrice au Sénat au sein de laquelle les candidats ont investi en moyenne 3419,29€ de leur patrimoine personnel. Au PS et au CDH, les dépenses sont légèrement moindres, entre 1500€ et 2500€. Il est intéressant de constater que les investissements moyens sur fonds propres ont été plus importants à la Chambre qu'au Sénat pour le CDH. Les centristes se singularisent sur ce point par des candidats mettant plus de moyens personnels en jeu dans la propagande électorale dans les circonscriptions provinciales de la Chambre (2453,66€) que dans le grand collège électoral francophone du Sénat (1643,42€).

Le CDH se distingue également, comme le montre le tableau 13, par le fait que le top 10 des candidats ayant le plus investi sur fonds propres est dominé par un trio de tête des candidats figurant sur ses listes. Ceux-ci mènent ce classement avec près de 25 000€ investis à partir de leur patrimoine personnel dans la campagne électorale. Les trois premiers sont des mandataires sortants, soit dans une assemblée, soit dans un exécutif. Il est donc plus que probable que ces sommes investies sur fonds propres l'ont été en mobilisant une part des rémunérations de leur fonction politique. Le top 10 est complété par deux candidats socialistes, un autre candidat CDH et 4 du Mouvement réformateur. Notons que l'écart entre le candidat en tête de ce classement et celui qui se situe en dixième position est de près de 10 000€.

Tableau 13 : Les dix candidats francophones ayant le plus dépensé sur fonds propres

| | Nom | Parti | Dépenses sur fonds propres | Circonscription |
|----|-------------------------|-------|----------------------------|-----------------|
| 1. | Brotcorne Christian | CDH | 26 189,88 | Hainaut |
| 2. | Fonck Catherine | CDH | 24 409,10 | Hainaut |
| 3. | Simonet Marie-Dominique | CDH | 23 804,89 | Liège |
| 4. | Moriau Patrick | PS | 21 876,00 | Hainaut |
| 5. | Biefnot Richard | PS | 21 745,66 | Hainaut |

| | | | | |
|-----|-------------------|-----|-----------|-------|
| 6. | Drèze Benoît | CDH | 19 484,08 | Liège |
| 7. | Jadin Katrin | MR | 18 159,14 | Liège |
| 8. | Jamar Hervé | MR | 17 756,68 | Liège |
| 9. | Courtois Alain | MR | 16 902,00 | Sénat |
| 10. | Mailleux Caroline | MR | 16 592,55 | Liège |

Enfin, l'un des éléments principaux à retenir du tableau 13 est qu'à l'exception d'Alain Courtois, aucun des grands dépensiers sur fonds propres ne se présentait au Sénat. Tous étaient en lice pour un siège à la Chambre des représentants. Ce constat est surprenant à deux égards. Le premier est que le territoire à couvrir par un candidat au Sénat étant plus grand, l'on pourrait s'attendre à ce que ce dernier investisse plus de son patrimoine personnel. S'y ajoute le fait que le top 10 des plus grands dépensiers sans tenir compte de l'origine des sommes investies ne regroupait que des candidats au Sénat (tableau 4). En d'autres termes, les campagnes coûteuses pour le Sénat ont été majoritairement financées par des transferts des partis vers leurs candidats et non par de plus grands investissements sur fonds propres de la part desdits candidats.

Pour conclure, le dernier tableau de cette note de recherche reprend le coût réel total de la dernière campagne fédérale pour les partis. Celui-ci est égal au montant dépensé par les cinq formations représentées au Parlement fédéral pour leur campagne nationale propre et au travers des transferts que le parti fait en faveur de ses candidats pour leur campagne individuelle.

Un tel calcul double presque le coût de la dernière campagne fédérale de 2007 pour les partis. Les dépenses directes des partis sont de près de 4 millions d'euros (3 964 970,33€) et celles engagées dans des transferts aux candidats comptent pour près de 3 millions d'euros (2 903 566,61€). Pour le PS et le MR, ces transferts aux candidats sont même plus importants que les sommes investies par le parti pour sa propagande électorale nationale. En revanche, chez Ecolo et au FN, les montants engagés à l'occasion des derniers renouvellements de la Chambre des représentants et du Sénat l'ont été presque exclusivement dans la campagne nationale du parti et quasiment pas en transferts aux candidats pour leur publicité électorale individuelle.

Tableau 14 : Dépenses totales des partis dans la campagne, en incluant les transferts en faveur des candidats

| | Dépenses du parti | Transferts aux candidats | Total | Part des dépenses du parti dans toutes les dépenses de campagne |
|--------------|---------------------|--------------------------|---------------------|---|
| MR | 957 767,53 | 1 050 959,26 | 2 008 726,79 | 80,40 |
| PS | 962 310,78 | 1 210 201,17 | 2 172 511,95 | 89,16 |
| CDH | 987 913,17 | 596 927,28 | 1 584 840,45 | 81,85 |
| Ecolo | 632 707,51 | 0,00 | 632 707,51 | 99,15 |
| FN | 424 271,34 | 45 478,57 | 469 749,91 | 96,79 |
| Total | 3 964 970,33 | 2 903 566,28 | 6 868 536,61 | 85,91 |

Au total, il n'en demeure pas moins que l'argent investi lors des élections fédérales du 10 juin 2007 l'a été dans une très large partie par les partis eux-mêmes, bien plus que par les candidats. Sur un total de près de 8 millions d'euros de dépenses électorales (cf. tableau 1), 85,91% ont été engagés par les partis. Cette proportion varie de parti à parti. Au MR et au

CDH, elle est d'un peu plus de 80% (80,40% au MR et 81,85% au CDH). Elle est un peu supérieure au PS avec près de 90% (89,16%). Enfin, chez Ecolo et au FN, la quasi-totalité des sommes investies l'ont été par les partis eux-mêmes (99,15% chez Ecolo et 96,79% au Front national).

IV. Figures de proue et règles des 25%-10%

Dans certaines circonstances, le plafond individuel des dépenses des candidats peut être dépassé. C'est tout d'abord le cas pour les candidats désignés en tant que 'figure de proue' par leur parti. Le second cas de figure est si le parti transfère à certains de ses candidats une part de son montant maximum à dépenser.

a. Les figures de proue

Dans chaque circonscription, les partis peuvent désigner certains candidats comme 'figures de proue'. Ceux-ci peuvent dépasser le plafond légal de dépenses individuelles. Les sommes que ces 'figures de proue' investissent dans la campagne sont alors imputées au quota du parti et pas à celui du candidat. Afin de savoir qui sont ces 'figures de proue' le parti doit en faire la déclaration au greffe du tribunal de première instance. Il doit également mentionner quel montant il attribue à la campagne desdites 'figures de proue'.

Toutefois, les partis font un usage extrêmement parcimonieux de cette règle. Très peu de formulaires de désignation des 'figures de proue' ont été enregistrés aux greffes des tribunaux de première instance des chefs-lieux des circonscriptions électorales. Du côté francophone, seuls le MR, le PS et le CDH l'ont fait. Les libéraux ont désigné huit candidats comme 'figures de proue', les socialistes deux et les centristes un.

b. La règle des 25%-10%

Les règles dites des 25%-10% stipule que chaque parti peut décider qu'un montant représentant au maximum 25% de son maximum à dépenser (soit 250 000€ sur 1 000 000€) peut être transféré à certains candidats. Pour chacun d'entre eux, la somme maximale reçue ne peut excéder 10% de ces 250 000€, soit 25 000€. Les montants reçus doivent être mentionnés comme tels par les candidats sans quoi ils seront comptabilisés dans leur quote-part personnelle, ce qui risque de leur faire dépasser le plafond de dépenses autorisé par la loi du 4 juillet 1989. Lorsque le parti mentionne ce transfert, cela ne signifie pas qu'il prenne en charge réellement ce montant à dépenser. En réalité, il s'agit plutôt d'une autorisation donnée au candidat d'investir plus dans la campagne que le plafond légal l'autorise. Après, qui paie ce surplus, le parti ou le candidat, n'est pas vérifié par les autorités compétentes.

Pratiquement, le parti doit déclarer quels sont les candidats qui bénéficient de transferts selon la règle dite des 25%-10%. Ces derniers doivent également l'indiquer dans leur déclaration de dépenses électorales. Comme le montre bien le tableau 15, entre les déclarations faites par les partis et par les candidats, des différences apparaissent.

Si l'on s'en tient aux déclarations des candidats, ils sont 89 à faire état d'un transfert à leur profit selon la règle dite des 25%-10%. Selon les déclarations faites par les partis, ils ne seraient que 88. La différence est minime mais elle masque des écarts plus nets pour certains partis et surtout pour les montants déclarés.

Tableau 15 : Candidats ayant bénéficié de transferts selon la règle dite des 25%-10%

| | Déclaration des candidats | | Déclarations des partis | |
|--------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | # candidats 25% /10% | Montant total 25%/10% | # candidats 25% /10% | Montant total 25%/10% |
| MR | 44 | 133 523,78 | 49 | 147 651,01 |
| PS | 17 | 188 230,36 | 18 | 82 323,50 |
| CDH | 23 | 85 614,03 | 21 | 84 401,15 |
| Ecolo | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| FN | 5 | 14 550,15 | 0 | 0,00 |
| Total | 89 | 421 918,32 | 88 | 314 375,66 |

Dans certains cas, tous les candidats mentionnés par le parti n'ont pas eu recours aux transferts dont ils pouvaient bénéficier selon la règle des 25%-10%, ou du moins ils n'en ont pas tous fait état dans leur déclaration de dépenses. C'est le cas au MR où 44 candidats mentionnent avoir bénéficié de la règle alors que le parti avait indiqué 49 candidats dans sa déclaration propre, mais aussi au PS où seuls 17 candidats font état de ce type de transfert pour 18 mentionnés par le parti. Le CDH et le FN sont dans la situation inverse. Chez les centristes, 23 candidats indiquent avoir reçu des transferts de leur parti selon la règle des 25%-10% alors que le parti lui-même n'en a déclaré que 21. Au Front national, aucune référence n'est faite à cette règle par le parti mais 5 candidats indiquent dans leur déclaration de dépenses électorales avoir bénéficié de ce type de transferts.

Les différences les plus marquantes se situent surtout au niveau des montants. Entre les déclarations des candidats et des partis, un écart de 107 542,66€ apparaît. La majeure partie de celui-ci est imputable au Parti socialiste. Les candidats de ce parti déclarant avoir bénéficié de transferts selon la règle des 25%-10% ont fait état au total de 188 230,36€ reçus du parti. Dans la déclaration du parti, le montant mentionné n'est que de 82 323,5€. D'autres écarts plus faibles apparaissent au MR, au CDH et au FN. Il est toutefois difficile de déterminer si ces différences viennent de candidats qui commettent des erreurs dans leur déclaration ou si elles sont à chercher du côté des partis. Elles indiquent quoi qu'il en soit une difficile compréhension et une utilisation imparfaite de la règle des 25%-10%.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.